



COMMUNE de GAURIAC (33) Plan de Gestion du site du Mugron

Compte rendu de la réunion de concertation phase 3 Définition et hiérarchisation des enjeux et objectifs de gestion

23 novembre 2022

Organisme	Nom	mail	Présence	Diffusion
Mairie de Gauriac	Raymond RODRIGUEZ	r.rodriguez@gauriac.fr	X	X
	Guéric GABRIEL	g.gabriel@gauriac.fr	X	X
	Pascal PORCHER	p.porcher@gauriac.fr	X	X
	Loïc MARCHAND		X	
Département de la Gironde	Elodie BOUCHON	e.bouchon@gironde.fr	X	X
Club de VTT de Gauriac	Hervé DONNEGER	presidence.vttgauriac@gmail.com		X
	Jean-Paul MAUCO	jpaulmauco.vttgauriac@orange.fr	X	X
	Alain HEUGAS			X
Association du port de Roque de Thau	Françoise FOURGOUS	leportderoquedethau@yahoo.com	Excusée	X
Association des riverains de la corniche	Michelle KLEIN	Michelle.klein@wanadoo.fr	X	X
	Stéphane AMOUROUX	stephaneamouroux@hotmail.com		X
	Aurélien MARTIN-GAUTIER			X
	Cécile CAZENAVE			X
Association de défense des sites et des habitants de Haute-Gironde (ADSHHG)	Jean-Pierre CHATARD	jpchatard@gmail.com		X
	Bernard BELAIR	bbelair@orange.fr	X	X
Conservatoire de l'estuaire	Michel VIGNAU	mivignau@wanadoo.fr conservatoire@estuairegironde.net		X
Association Achillée et ciboulette	Pascal LETHEUX	coordination@achillee.org		X
	Océane LOUTREIN			X
Propriétaire privé	Jean-Pierre BEAUVIEUX			X
ACCA de Gauriac	Jean-Marc BÉNARD	accagauriac@gmail.com	X	X
CBNSA	Aurélien CAILLON	a.caillon@cbnsa.fr		X
SEPANSO	Sylvie NONY	sylnony@gmail.com	Excusée	X
Association du site militaire du Mugron 1940-45	Olivier JUSSIAUME	jussiaumeo@gmail.com		X
	Willie VALLEIX	willie.valleix@orange.fr	X	X
	Jean-Yves BERLIE		X	
Asso de sauvegarde du patrimoine gauriacais (ASPG)	Robert BALDES	henri.baldes@gmail.com	X	X
Syndicat du Moron	Sébastien NYS	s.nys@syndicatdumoron.fr		X
Syndicat du Moron	Gauthier WATELLE	g.xatelle@syndicatdumoron.fr		X
GEREA	Stephen LEROY	s.leroy@gerea.fr	X	X

Contexte :

Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du site du Mugron sur la commune de Gauriac (33), le bureau d'études GERE A a terminé les phases 1 et 2.

La démarche est en effet structurée en trois phases principales :

- Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic du site ;
- Phase 2 : Définition des enjeux et des objectifs de gestion ;
- Phase 3 : Elaboration du programme de gestion (plan et programme d'actions), du dispositif de suivi et d'évaluation.

La commune est accompagnée financièrement et techniquement par le Département de la Gironde.

Suite à la restitution d'une première version élaborée de la phase 3, la réunion du jour a été organisée afin de réaliser la concertation nécessaire dans le cadre de celle-ci, pour l'élaboration du document final du programme de gestion.

Le présent compte rendu récapitule les principaux points échangés lors de la réunion de concertation du 23 novembre 2022.

Présentation GERE A (S. LEROY) : diaporama joint au compte rendu.

La présentation s'est déroulée en plusieurs phases :

- **Une première étape de rappels :**
 - Des enjeux globaux du site, suite à la réalisation de l'état initial (phase 1) ;
 - La hiérarchisation de ces enjeux, l'élaboration et la priorisation des objectifs à long terme ainsi que ceux opérationnels, à l'échelle du plan de gestion (phase 2). Ces éléments ont été validés ensemble lors du COPIL du 29 juin 2022.
 - **Une seconde étape présentant le cheminement pour l'élaboration du programme de gestion, la phase 3 :**
 - Durant celle-ci, il est apparu que certaines actions recoupaient plusieurs enjeux : il s'est avéré nécessaire, pertinent, de **fusionner certains des enjeux** ayant de ce fait un but commun. Ainsi, l'enjeu « activités et usages » a été inclus dans celui de la « coordination des acteurs ». De même, l'enjeu « sécurité des personnes » a été intégré dans celui nommé « gestion de la communication et de la sensibilisation ». Enfin, l'enjeu « réglementation et urbanisme » n'est plus d'actualité (l'exclusion de la maison du peintre au sein du périmètre de l'ENS local a déjà été actée).
 - **De même, les objectifs ont par conséquent été révisés**, en adéquation avec la révision des enjeux précédemment explicitée.
 - **La troisième étape présentée, et la principale concernant le présent COTECH, est la définition des actions et la constitution du programme d'actions à l'échelle du plan de gestion 2023-2032.** Sur la même base que les enjeux et les objectifs, les actions ont été priorisées mais uniquement sur 2 niveaux (et non 3 comme pour les enjeux et objectifs, le troisième niveau s'avérant peu pertinent ici) : le niveau 1 pour les opérations indispensables, le niveau 2 pour celles restant importantes mais non essentielles. Chaque action a été codifiée en fonction de son domaine d'activité.
- Deux scénarios ont été élaborés, avec des opérateurs définis pour chaque action :
- **Le scénario ambitieux**, avec 45 actions (pour 7 objectifs à long terme et 17 opérationnels) ;
 - **Le scénario minimal**, avec 38 actions (pour 6 objectifs à long terme et 14 opérationnels).

Le programme décennal a été détaillé par la suite par domaine d'activité et ordre chronologique de mise en œuvre entre 2023 et 2032. De même, la programmation indicative et les moyens humains associés par an ont été définis.

Chaque action a fait l'objet d'une fiche descriptive et d'une cartographie associée le cas échéant.

Deux exemples de fiches actions avec cartographies ont été présentés :

- L'action IP02 de restauration de pelouses-ourlets calcicoles, à hauteur de 0,5 ha (scénario minimal) ou 1 ha (scénario ambitieux) ;
 - L'action CI01 pour l'adaptation des parcours et pratiques en période sensible pour la biodiversité, selon chaque scénario.
- **La dernière étape a consisté à présenter la programmation financière** associée à ce programme d'actions, pour chaque scénario. Ainsi, pour cette première version de travail de la phase 3, le coût estimé est compris entre 183 653 € HT (scénario minimal) et 263 885 € HT (scénario ambitieux) pour le plan de gestion 2023-2032.

Echanges :

Le premier échange ayant eu lieu a concerné la révision des enjeux et objectifs. Certains objectifs paraissaient disparus : la gestion des déchets, la préservation des espèces remarquables présentes, la gestion des chemins et la limitation de la surfréquentation.

Le GEREa et la Mairie ont spécifié le fait que ces objectifs n'ont pas été oubliés mais intégrés à d'autres objectifs similaires (redondance), par exemple :

- « gérer les déchets » est intégré à celui de « gérer les zones de dépôt sauvage » (l'intitulé global de l'objectif final sera revu) ;
- « préserver les espèces remarquables présentes » est intégré à « favoriser le développement et la venue d'espèces remarquables ».

L'action IP02, concernant la restauration des pelouses-ourlets calcicoles, a fait l'objet de l'échange suivant. Il s'agit de l'action principale à réaliser sur le site et qui demande des moyens humains et techniques assez importants. L'accessibilité et l'exportation des ligneux ont été discutées, la première étant réduite pour certains secteurs (mais qui seront rouverts les dernières années du plan de gestion), la seconde demandant plus de moyens humains et une organisation adaptée pour l'évacuation des déchets verts. Pour ce dernier point, une remarque pertinente a été faite avec, du moins pour les premières années, la réalisation de chantiers participatifs pour avoir une main d'œuvre plus conséquente.

D'autres actions du plan de gestion pourront faire l'objet d'une participation des associations locales.

Une remarque est formulée concernant la signalétique prévue sur le site : il existe déjà des panneaux à certaines entrées. Ceux-ci devront être revus de manière à définir s'ils doivent être remplacés, complétés ou non.

Cette signalétique inquiète par ailleurs, car l'enjeu de maîtrise de la fréquentation est rappelé par les participants. Il s'agira de mettre en œuvre une communication ciblée, raisonnée, restant à l'échelle locale.

L'échange suivant a concerné le patrimoine culturel : il est mis en exergue qu'il ne s'agit pas de restaurer le bâti endommagé mais de le sécuriser.

Au sujet de la programmation financière, la question du financement provenant du Département est posée. Le Département accompagnera la commune dans la mise en œuvre du plan de gestion du Mugron à hauteur de 50 % après application du coefficient départemental de solidarité, dans la limite de 80 % de financement total (si autres partenaires financiers), l'autofinancement de 20 % restant à la charge de la mairie. Les postes éligibles sont les études, les travaux et les missions de gestionnaires.

Ceci induit que sera financé le pourcentage de temps de mission des agents communaux passés à la gestion du Mugron ainsi que les opérations de travaux de réouverture et renaturation du site notamment. Par exemple, si la régie est occupée à hauteur de 20 % de l'année pour les postes éligibles sur le site du Mugron, le financement portera sur 20 % du coût du technicien annuel.

Il est demandé la superficie actuelle des pelouses-ourlets calcicoles sur le site. Cette donnée sera précisée dans la version finale du plan de gestion, en particulier vis-à-vis de l'action IP02 de restauration de ces habitats à fort enjeu.

Pour l'action CI01 présentée, concernant l'adaptation des parcours et pratiques en période sensible pour la biodiversité, il est indiqué que la signalisation pourra s'effectuer à l'aide de ganivelles assorties de panneaux de communication précisant la raison de la fermeture.

Pour finir sont indiquées les prochaines échéances, avec :

- Un retour de la part des différents organismes sur la première version envoyée de la phase 3, avant le 10 décembre 2022 ;
- La réalisation du COPIL et la validation de la phase 3, donc du programme d'actions et du plan de gestion 2023-2032 dans sa globalité, en janvier 2023.

Martillac, le 9 décembre 2022
Stephen LEROY



COMMUNE DE GAURIAC

PLAN DE GESTION DU SITE DU MUGRON

**COMITE TECHNIQUE PHASE III :
Elaboration du programme de gestion 2023-2032**

Mercredi 23 novembre 2022



2

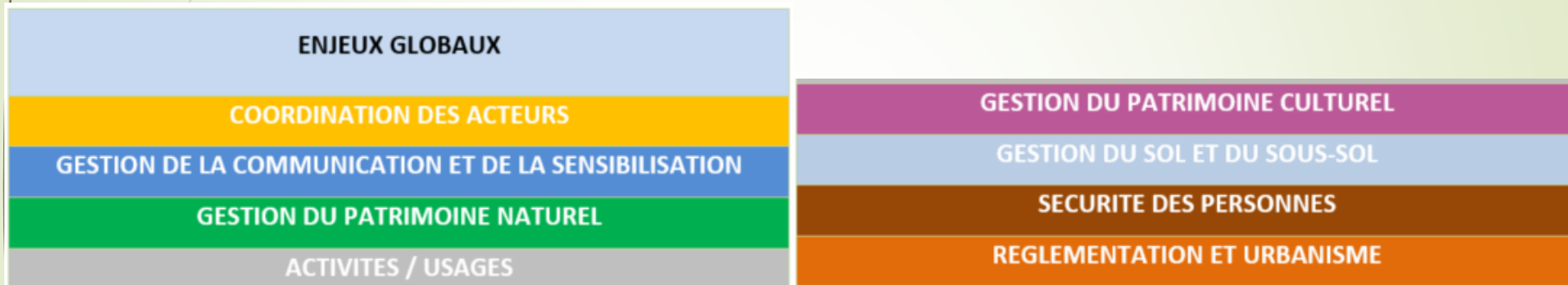
Rappel des enjeux globaux du site (phase 1)

- Suite à l'état initial du site (phase 1), les enjeux suivants ont été définis :



Rappel des enjeux globaux du site (phase 1)

- ➔ Après consultation des acteurs, la hiérarchisation des enjeux fut la suivante :



ENJEUX PRIORITAIRES

La coordination des acteurs : Organisation de la coordination du site

Gestion de la communication et de la sensibilisation : amélioration de la sensibilité des usagers au site

Gestion du patrimoine naturel : préservation et amélioration de la richesse écologique / amélioration des connaissances

Activités et usages : gestion de la fréquentation et des usages actuels

ENJEUX SECONDAIRES

La réglementation et l'urbanisme : gestion globale de l'ENS local

La sécurité des personnes : sécurisation des usagers du site

La gestion du sol et du sous-sol : Evaluation de la fréquentation et des activités sur le sol et le sous-sol

ENJEUX moins PRIORITAIRES

La gestion du patrimoine culturel : Valorisation du patrimoine culturel

Rappel : objectifs à long terme/opérationnels (ph. 2)

ENJEUX GLOBAUX	OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS OPERATIONNELS
COORDINATION DES ACTEURS	Organisation de la coordination du site	Maintenir la concertation entre les acteurs (moments d'échanges, ...)
		Suivre le plan de gestion (comité de suivi, communication via les supports existants,...)
GESTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION	Amélioration de la sensibilité des usagers (particularités, caractéristiques et fragilité du site : écologique, paysager, historique, géologique)	Transmettre sur la richesse écologique (sensibilisation, préservation, suivis effectués)
		Transmettre sur les espèces végétales exotiques envahissantes (risques sanitaires, risques écologiques)
		Gérer les déchets (Informer sur la politique de gestion des déchets, impliquer les riverains par des journées de chantiers participatifs...)
		Encadrer les activités (autorisées et interdites, les conditions : matériaux et matériel, période, ...) / Instaurer une charte
		Sensibiliser au patrimoine culturel (guerre)
GESTION DU PATRIMOINE NATUREL	Préservation et amélioration de la richesse écologique	Informer sur les risques du site (trous, carrières, falaises, ...)
		Préserver les espèces remarquables présentes (adaptation des parcours et des pratiques, mises en défens, entrée de carrière...)
		Favoriser le développement et la venue d'espèces remarquables : restaurer des habitats (ouverture de milieu, restauration de secteurs endommagés, fauche tardive,...)
	Amélioration des connaissances des espèces faunistiques et floristiques	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (sensibiliser, contenir, agir,...)
		Définir un protocole de gestion de la végétation (autochtone et exotique) : matériel, période, méthode, ...
		Gérer les zones de dépôt sauvage : communication, restauration, dépollution, replantation, ...
ACTIVITES / USAGES	Gestion de la fréquentation	Mettre en place des suivis écologiques réguliers : faune, flore, ...
		Renforcer les connaissances acquises sur les reptiles / amphibiens / chiroptères
	Gestion des usages actuels	Gérer les chemins : nombre / ouverture fermeture à certaines périodes / ...
		Limiter la surfréquentation (interdiction de certaines activités, pratiques, ...)
GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL	Valorisation du patrimoine culturel	Gérer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur certains secteurs
		Coordonner les usages existant : « co-activité » / répartition géographique / temporelle ...
GESTION DU SOL ET DU SOUS-SOL	Evaluation de la fréquentation et des activités sur le sol et le sous-sol	Organiser la pratique de certaines activités (VTT) à certaines périodes sensibles : concilier environnement, sécurité et intérêt sportif
		Communiquer <i>in situ</i> sur les bâtiments
SECURITE DES PERSONNES	Sécurisation des usagers du site	Restaurer le bâti endommagé (sécurisation, végétation trop envahissante, ...)
		Etudier les aspects géologique et pédologique pour estimer les impacts de la fréquentation et des activités
REGLEMENTATION ET URBANISME	Gestion global de l'ENS local	Mettre en place des actions de prévention et/ou de restauration des sols (adaptation des parcours et pratiques, mise en défens, végétalisation, ...)
		Identifier les zones dangereuses (falaises, trous, aménagements guerre, carrières...)
		Aménager a minima certaines zones dangereuses (panneau d'information, câbles, balisage, entrées de carrière, ...)
		Redéfinir le périmètre de l'ENS local (exclure la maison du peintre, ...)

Hiérarchisation des objectifs : prioritaires (ph. 2)

Les ENJEUX et OBJECTIFS de GESTION PRIORITAIRES

1- LA COORDINATION DES ACTEURS : Organisation de la coordination du site

- a. Maintenir la concertation entre les acteurs (moments d'échanges, ...)
- b. Suivre le plan de gestion (comité de suivi, communication via les supports existants, ...)

2- GESTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION : amélioration de la sensibilité des usagers au site :

- a. Transmettre sur la richesse écologique (sensibilisation, préservation, suivis effectués)
- b. Transmettre sur les espèces végétales exotiques envahissantes (risques sanitaires, risques écologiques)
- c. Encadrer les activités (autorisées et interdites, les conditions : matériaux et matériel, période, ...) / Instaurer une charte

Secondairement

- d. Gérer les déchets (Informar sur la politique de gestion des déchets, impliquer les riverains par des journées de chantiers participatifs...)
- e. Informer sur les risques du site (trous, carrières, falaises, ...)

Et non prioritairement

- f. Sensibiliser au patrimoine culturel (guerre)

3- GESTION DU PATRIMOINE NATUREL : préservation et amélioration de la richesse écologique / amélioration des connaissances

a. Préservation et amélioration de la richesse écologique

- i. Préserver les espèces remarquables présentes (adaptation des parcours et des pratiques, mises en défens, entrée de carrière...)
- ii. Favoriser le développement et la venue d'espèces remarquables : restaurer des habitats (ouverture de milieu, restauration de secteurs endommagés, fauche tardive, ...)
- iii. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (sensibiliser, contenir, agir, ...)
- iv. Définir un protocole de gestion de la végétation (autochtone et exotique) : matériel, période, méthode, ...

Et secondairement

- v. Gérer les zones de dépôt sauvage : communication, restauration, dépollution, replantation, ...

- b. Amélioration des connaissances des espèces faunistiques et floristiques : Mettre en place des suivis écologiques réguliers : faune, flore, ... / Renforcer les connaissances acquises sur les reptiles / amphibiens / chiroptères

ACTIVITES ET USAGES : gestion de la fréquentation et des usages actuels

a. Gestion de la fréquentation

- i. Gérer les chemins : nombre / ouverture fermeture à certaines périodes /...
- ii. Limiter la surfréquentation (interdiction de certaines activités, pratiques, ...)

Et non prioritairement

- iii. Gérer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur certains secteurs

b. Gestion des usages actuels

- i. Coordonner les usages existant : « co-activité » / répartition géographique / temporelle ...
- ii. Organiser la pratique de certaines activités (VTT) à certaines périodes sensibles : concilier environnement, sécurité et intérêt sportif

Hiérarchisation des objectifs : secondaires (ph. 2)

Les ENJEUX et OBJECTIFS de GESTION SECONDAIRES

5- LA REGLEMENTATION ET L'URBANISME : gestion globale de l'ENS local

Redéfinir le périmètre de l'ENS local (exclure la maison du peintre, ...)

6- LA SECURITE DES PERSONNES : sécurisation des usagers du site

- a. Identifier les zones dangereuses (falaises, trous, aménagements guerre, carrières...)
- b. Aménager à minima certaines zones dangereuses (panneau d'information, câbles, balisage, entrées de carrière, ...)

7- LA GESTION DU SOL ET DU SOUS-SOL : Evaluation de la fréquentation et des activités sur le sol et le sous-sol

- a. Mettre en place des actions de prévention et/ou de restauration des sols (adaptation des parcours et des pratiques, mise en défens, végétalisation, ...)

Et secondairement

- b. Etudier les aspects géologique et pédologique pour estimer les impacts de la fréquentation et des activités

Les ENJEUX et OBJECTIFS de GESTION moins PRIORITAIRES

8- LA GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL : Valorisation du patrimoine culturel

- a. Communiquer *in situ* sur les bâtiments
- b. Restaurer le bâti endommagé (sécurisation, végétation trop envahissante, ...)

- Validation de la priorisation des enjeux et de ces objectifs lors du COPIL du 29 juin 2022

Elaboration du programme de gestion (ph. 3)

- Durant l'élaboration, certaines actions recoupaient plusieurs enjeux et objectifs : nécessité de fusionner certains enjeux et objectifs qui avaient un but commun

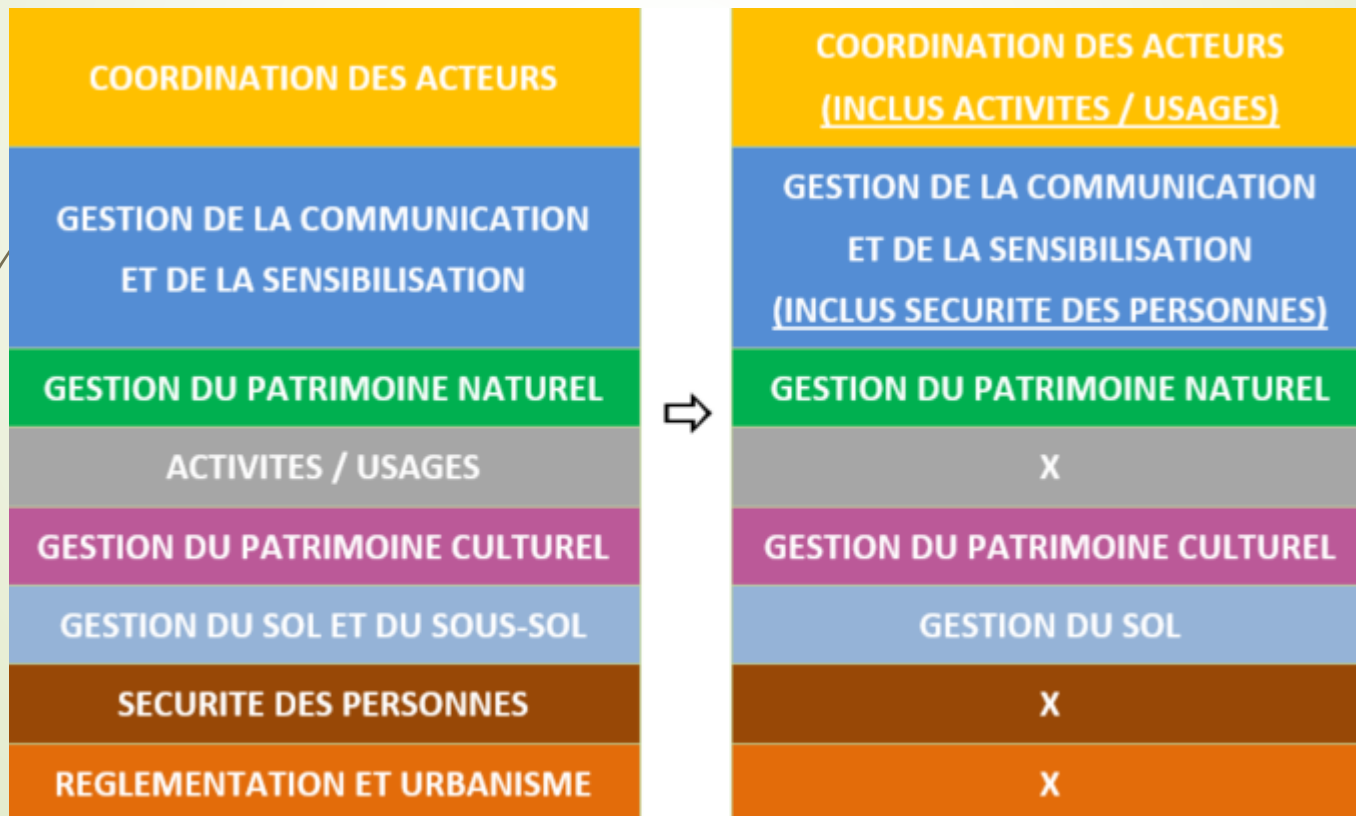


Tableau 5 : Révision des enjeux identifiés sur le site du Mugron.

Révision des objectifs (ph. 3)

► Suite à fusion d'enjeux, révision des objectifs :

ENJEUX GLOBAUX	OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS OPERATIONNELS
COORDINATION DES ACTEURS	<p>Organisation</p> <p>de la coordination du site</p>	<p>Maintenir la concertation entre les acteurs (moments d'échanges, ...)</p> <p>Suivre le plan de gestion (comité de suivi, communication via les supports existants,...)</p> <p>Adapter les parcours et les pratiques pour limiter la surfréquentation : nombre, ouverture/ fermeture à certaines périodes, interdiction de certaines activités, ...</p>
	<p>Gestion de la fréquentation</p> <p>et des usages actuels</p>	<p>Gérer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur certains secteurs</p> <p>Coordonner les usages existants : « co-activité » / répartition géographique / temporelle ...</p> <p>Organiser la pratique de certaines activités (VTT) à certaines périodes sensibles : concilier environnement, sécurité et intérêt sportif</p>
GESTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION	<p>Amélioration</p> <p>de la sensibilité des usagers</p> <p>(particularités, caractéristiques</p> <p>et fragilité du site : écologique, paysager,</p> <p>historique, géologique)</p>	<p>Transmettre sur la richesse écologique (sensibilisation, préservation, suivis effectués)</p> <p>Transmettre sur les espèces végétales exotiques envahissantes (risques sanitaires, risques écologiques)</p> <p>Encadrer les activités (autorisées et interdites, les conditions : matériaux et matériel, période, ...)</p> <p>Sensibiliser au patrimoine culturel (guerre)</p>
GESTION DU PATRIMOINE NATUREL	<p>Préservation et amélioration</p> <p>de la richesse écologique</p> <p>Amélioration des connaissances des espèces</p> <p>faunistiques et floristiques</p>	<p>Informier sur les risques du site (trous, carrières, falaises, ...) et assurer la sécurité des usagers</p> <p>Favoriser le développement et la venue d'espèces remarquables : restaurer des habitats, en particulier entre 0,5 et 1 ha de pelouses calcicoles (ouverture de milieu, restauration de secteurs endommagés, fauche tardive,...)</p> <p>Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (contenir, agir,...)</p> <p>Gérer les zones de dépôt sauvage : communication, restauration, dépollution, replantation, ...</p>
GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL	<p>Valorisation du patrimoine culturel</p>	<p>Mettre en place des suivis écologiques réguliers : faune, flore, ...</p> <p>Renforcer les connaissances acquises sur les reptiles / amphibiens / chiroptères</p> <p>Communiquer <i>in situ</i> sur les bâtiments</p> <p>Restaurer le bâti endommagé (sécurisation, végétation trop envahissante, ...)</p>
GESTION DU SOL	<p>Evaluation</p> <p>de la fréquentation</p> <p>et des activités sur le sol</p>	<p>Etudier l'aspect pédologique pour estimer les impacts de la fréquentation et des activités</p> <p>Mettre en place des actions de prévention et/ou de restauration des sols (adaptation des parcours et pratiques, mise en défens, végétalisation, ...)</p>

Tableau 7 : Version révisée des enjeux, objectifs à long terme et opérationnels (octobre 2022).

Définition des actions (ph. 3)

- Sur la même base que les enjeux et les objectifs : priorisation des actions

1	Opération essentielle, indispensable
2	Opération importante

- Chaque action est codifiée (pour un meilleur repère) en fonction du domaine d'activité :
 - Surveillance et Police (SP) ;
 - Connaissance et suivi du patrimoine naturel (CS) ;
 - Etudes et ingénierie (EI) ;
 - Interventions sur le patrimoine naturel (IP) ;
 - Création et maintenance d'infrastructures d'accueil (CI) ;
 - Management et soutien (MS) ;
 - Prestations d'accueil et d'animation (PA) ;
 - Création de supports de communication et de pédagogie (CC).

Définition des actions (ph. 3)

- **Deux scénarios élaborés, avec opérateurs définis pour chaque action :**
 - **Scénario ambitieux : 7 OLT, 17 OO, 45 actions**
 - **Scénario minimal : 6 OLT, 14 OO, 38 actions**

- **Différences : OLT « Evaluation de la fréquentation et des activités sur le sol » (étude pédologique et actions pour les sols ; 4 actions)
+ Accessibilité handicap + actions liées aux EEE**

Définition des actions (ph. 3) : scénario ambitieux

ENJEUX GLOBAUX	OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CODE ACTION	ACTIONS	OPERATEUR(S)
COORDINATION DES ACTEURS	Organisation de la coordination du site	Maintenir la concertation entre les acteurs (moments d'échanges, ...)	MS01	Concertation annuelle entre les acteurs concernés pour une bonne conciliation entre la préservation du patrimoine local et les activités présentes sur le site	Commune, Département, associations locales, ...
			MS02	Assurer un lien régulier entre la Commune et le Département pour la gestion du site comme ENS local	Commune, Département
		MS03	Bilan annuel de la gestion globale du site auprès des acteurs concernés	Commune	
		CC01	Transcrire le bilan annuel de la vie du site dans le journal local et les réseaux	Commune	
		EI01	Etablir le bilan de fin du plan de gestion	Commune, Département (+ aide extérieure ?)	
	Gestion de la fréquentation et des usages actuels	Suivre le plan de gestion (comité de suivi, communication via les supports existants,...)	EI02	Elaborer ou réviser le plan de gestion (dont bilan intermédiaire)	Commune, Département (+ aide extérieure ?)
			CI01	Adapter les parcours et pratiques en période sensible pour la biodiversité (début du printemps à mi-été)	Commune
			SP01	Assurer une veille sur les sentiers « sauvages » et les fermer	Commune
			IP01	Entretien spécifique adapté des sentiers et de leurs abords	Commune
			EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	Commune
GESTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION	Amélioration de la sensibilité des usagers (particularités, caractéristiques et fragilité du site : écologique, paysager, historique, géologique)	Gérer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur certains secteurs	CI02	Installer une signalétique à destination des personnes à mobilité réduite	Commune
		Coordonner les usages existants de manière à organiser la pratique de certaines activités en période sensible : concilier environnement, sécurité et intérêt sportif	CC02	Communiquer dans le journal local sur l'accès handicapé et aménagements associés	Commune
		Transmettre sur la richesse écologique (sensibilisation, préservation, suivis effectués)	MS04	Prévoir une concertation entre acteurs locaux concernés avant tout évènement particulier (évènement VTT, ...)	Commune, associations locales
			PA01	Mettre en œuvre des visites « nature » lors d'évènements spéciaux (annuelle, Fête de la nature, été, ...)	Commune, Département, associations locales
			CC03	Présenter au moins une espèce « phare » du site dans le journal local et les réseaux	Commune, associations locales
		Transmettre sur les espèces végétales exotiques envahissantes (risques sanitaires, risques écologiques)	CI03	Mettre en place et assurer la pérennité de panneaux de sensibilisation à chaque entrée du site ou aux endroits clefs	Commune
			EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	Commune
			PA02	Sensibiliser aux espèces végétales exotiques envahissantes lors des sortie nature	Commune, Département, associations locales
		Encadrer les activités (autorisées et interdites, les conditions : matériaux et matériel, période, ...)	CC04	Sensibiliser aux espèces végétales exotiques envahissantes dans le journal local et les réseaux	Commune, associations locales
			CI03	Mettre en place et assurer la pérennité de panneaux de sensibilisation à chaque entrée du site ou aux endroits clefs	Commune, associations locales
Informers sur les risques du site (trous, carrières, falaises, ...) et assurer la sécurité des usagers	CC05	Mieux informer le public sur la pratique raisonnée, adaptée du VTT	Commune		
	CI04	Limiter l'accès au site (chicane piéton et barrière basse)	Commune, entreprise spécialisée		
	EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	Commune		
	CI03	Mettre en place et assurer la pérennité de panneaux de sensibilisation à chaque entrée du site ou aux endroits clefs	Commune		
	EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	Commune		
		EI04	Identifier et cartographier les zones dangereuses du site	Commune, entreprise spécialisée	
		CI05	Limiter l'accès aux carrières du site	Commune, entreprise spécialisée	

Définition des actions (ph. 3) : scénario ambitieux

ENJEUX GLOBAUX	OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CODE ACTION	ACTIONS	OPERATEUR(S)
GESTION DU PATRIMOINE NATUREL	Préservation et amélioration de la richesse écologique	Favoriser le développement et la venue d'espèces remarquables : restaurer des habitats, en particulier entre 0,5 et 1 ha de pelouses calcicoles (ouverture de milieu, restauration de secteurs endommagés, fauche tardive,...)	IP02	Rouvrir entre 0,5 et 1 ha de pelouses calcicoles totalement embroussaillés	Commune
			IP03	Assurer un entretien régulier des pelouses calcicoles existantes	Commune
			IP04	Assurer une fauche adaptée pour les secteurs prairiaux du site	Commune
			IP05	Mettre en place des aménagements favorables pour l'herpétofaune (hibernaculum, plaques reptiles, ...)	Commune
			IP06	Non intervention dans les zones boisées	Commune
			EI05	Recherche et réflexion sur l'opportunité de la mise en place d'un pâturage sur le site	Commune
			CI06	Assurer les mises en défens des zones à mettre en « quiétude » pour la faune et la flore	Commune
			CI07	Adapter certaines entrées de carrières pour les chauves-souris	Commune, entreprise spécialisée
	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (contenir, agir,...)	IP07	Assurer des campagnes d'arrachage ou de coupe dans les zones de travaux pour les principales espèces végétales exotiques envahissantes	Commune	
		CS01	Assurer une veille sur le développement d'espèces exotiques envahissantes sur le site (nouvelles stations, nouvelles espèces)	Commune	
	Gérer les zones de dépôt sauvage : communication, restauration, dépollution, replantation, ...	SP02	Assurer les passages sur le site (selon l'affluence des saisons) pour la collecte des déchets	Commune	
		EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	Commune	
		CI03	Mettre en place et assurer la pérennité de panneaux de sensibilisation à chaque entrée du site ou aux endroits clés	Commune	
	Amélioration des connaissances des espèces faunistiques et floristiques	Mettre en place des suivis écologiques réguliers : faune, flore, ... Renforcer les connaissances acquises sur les reptiles / amphibiens / chiroptères	CS02	Mettre en place une veille floristique du site	Commune, associations locales, bureau d'études
CS03			Mettre en place une veille faunistique du site	Commune, associations locales, bureau d'études	
CS04			Mettre à jour la cartographie globale des végétations du site	Commune, associations locales, bureau d'études	
CS05			Assurer la transmission des nouvelles données aux observatoires faune & flore régionaux	Commune, associations locales, bureau d'études	
CC06			Présenter le patrimoine culturel du site dans le journal local et les réseaux	Commune, association militaire	
GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL	Valorisation du patrimoine culturel	Communiquer sur l'histoire du site	PA03	Assurer au moins une visite annuelle du site pour la sensibilisation au patrimoine culturel local lors d'événements spéciaux (Fête du patrimoine, ...)	Association militaire, Patrimoine gauriacais
			CI08	Sécuriser le bâti endommagé du site	Association militaire, Patrimoine gauriacais
		Restaurer le bâti endommagé (sécurisation, végétation trop envahissante, ...)	SP03	Vérifier à intervalle régulier la sécurité du bâti	Association militaire, Patrimoine gauriacais
			GESTION DU SOL	Evaluation de la fréquentation et des activités sur le sol	EI06
EI07	Identifier et cartographier les secteurs pédologiques sensibles à la fréquentation	Commune, bureau d'études, association locale			
Mettre en place des actions de prévention et/ou de restauration des sols (adaptation des parcours et pratiques, mise en défens, végétalisation, ...)	CI09	Adapter les parcours et pratiques pour les secteurs pédologiques sensibles le cas échéant			Commune, bureau d'études
	CI10	Mettre en défens les secteurs pédologiques les plus sensibles le cas échéant			Commune

Définition des actions (ph. 3) : scénario minimal

ENJEUX GLOBAUX	OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CODE ACTION	ACTIONS	OPERATEUR(S)	
COORDINATION DES ACTEURS	Organisation de la coordination du site	Maintenir la concertation entre les acteurs (moments d'échanges, ...)	MS01	Concertation annuelle entre les acteurs concernés pour une bonne conciliation entre la préservation du patrimoine local et les activités présentes sur le site	Commune, Département, associations locales, ...	
			MS02	Assurer un lien régulier entre la Commune et le Département pour la gestion du site comme ENS local	Commune, Département	
		MS03	Bilan annuel de la gestion globale du site auprès des acteurs concernés	Commune		
		CC01	Transcrire le bilan annuel de la vie du site dans le journal local et les réseaux	Commune		
		Suivre le plan de gestion (comité de suivi, communication via les supports existants,...)	EI01	Etablir le bilan de fin du plan de gestion	Commune, Département (+ aide extérieure ?)	
			EI02	Elaborer ou réviser le plan de gestion (dont bilan intermédiaire)	Commune, Département (+ aide extérieure ?)	
	Gestion de la fréquentation et des usages actuels	Adapter les parcours et les pratiques pour limiter la surfréquentation : nombre, ouverture/ fermeture à certaines périodes, interdiction de certaines activités, ...	CI01	Adapter les parcours et pratiques en période sensible pour la biodiversité (début du printemps à mi-été)	Commune	
			SPO1	Assurer une veille sur les sentiers « sauvages » et les fermer	Commune	
			IP01	Entretien spécifique adapté des sentiers et de leurs abords	Commune	
			EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	Commune	
Coordonner les usages existants de manière à organiser la pratique de certaines activités en période sensible : concilier environnement, sécurité et intérêt sportif		MS04	Prévoir une concertation entre acteurs locaux concernés avant tout évènement particulier (évènement VTT, ...)	Commune, associations locales		
GESTION DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION	Amélioration de la sensibilité des usagers (particularités, caractéristiques et fragilité du site : écologique, paysager, historique, géologique)	Transmettre sur la richesse écologique (sensibilisation, préservation, suivis effectués)	PA01	Mettre en œuvre des visites « nature » lors d'évènements spéciaux (annuelle, Fête de la nature, été, ...)	Commune, Département, associations locales	
			CC03	Présenter au moins une espèce « phare » du site dans le journal local et les réseaux	Commune, associations locales	
			CI03	Mettre en place et assurer la pérennité de panneaux de sensibilisation à chaque entrée du site ou aux endroits clefs	Commune	
		Transmettre sur les espèces végétales exotiques envahissantes (risques sanitaires, risques écologiques)		EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	Commune
				PA02	Sensibiliser aux espèces végétales exotiques envahissantes lors des sortie nature	Commune, Département, associations locales
				CC04	Sensibiliser aux espèces végétales exotiques envahissantes dans le journal local et les réseaux	Commune, associations locales
		Encadrer les activités (autorisées et interdites, les conditions : matériaux et matériel, période, ...)		CC05	Mieux informer le public sur la pratique raisonnée, adaptée du VTT	Commune
				CI04	Limiter l'accès au site (chicane piéton et barrière basse)	Commune, entreprise spécialisée
		Informer sur les risques du site (trous, carrières, falaises, ...) et assurer la sécurité des usagers		EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	Commune
				CI03	Mettre en place et assurer la pérennité de panneaux de sensibilisation à chaque entrée du site ou aux endroits clefs	Commune
				EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	Commune
				EI04	Identifier et cartographier les zones dangereuses du site	Commune, entreprise spécialisée
				CI05	Limiter l'accès aux carrières du site	Commune, entreprise spécialisée
GESTION DU PATRIMOINE NATUREL	Préservation et amélioration de la richesse écologique	Favoriser le développement et la venue d'espèces remarquables : restaurer des habitats, en particulier entre 0,5 et 1 ha de pelouses calcicoles (ouverture de milieu, restauration de secteurs endommagés, fauche tardive,...)	IP02	Rouvrir entre 0,5 et 1 ha de pelouses calcicoles totalement embroussaillés	Commune	
			IP03	Assurer un entretien régulier des pelouses calcicoles existantes	Commune	
			IP04	Assurer une fauche adaptée pour les secteurs prairiaux du site	Commune	
			Mettre en place des aménagements favorables pour l'herpétofaune (hibernaculum, plaques rectiles, ...)	IP05		Commune

Définition des actions (ph. 3) : scénario minimal

ENJEUX GLOBAUX	OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CODE ACTION	ACTIONS	OPERATEUR(S)
Amélioration des connaissances des espèces faunistiques et floristiques			IP06	Non intervention dans les zones boisées	Commune
			EI05	Recherche et réflexion sur l'opportunité de la mise en place d'un pâturage sur le site	Commune
			CI06	Assurer les mises en défens des zones à mettre en « quiétude » pour la faune et la flore	Commune
			CI07	Adapter certaines entrées de carrières pour les chauves-souris	Commune, entreprise spécialisée
		Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (contenir, agir,...)	CS01	Assurer une veille sur le développement d'espèces exotiques envahissantes sur le site (nouvelles stations, nouvelles espèces)	Commune
			SP02	Assurer les passages sur le site (selon l'affluence des saisons) pour la collecte des déchets	Commune
		Gérer les zones de dépôt sauvage : communication, restauration, dépollution, replantation, ...	EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	Commune
			CI03	Mettre en place et assurer la pérennité de panneaux de sensibilisation à chaque entrée du site ou aux endroits clefs	Commune
			CS02	Mettre en place une veille floristique du site	Commune, associations locales, bureau d'études
		Mettre en place des suivis écologiques réguliers : faune, flore, ... Renforcer les connaissances acquises sur les reptiles / amphibiens / chiroptères	CS03	Mettre en place une veille faunistique du site	Commune, associations locales, bureau d'études
CS04	Mettre à jour la cartographie globale des végétations du site		Commune, associations locales, bureau d'études		
CS05	Assurer la transmission des nouvelles données aux observatoires faune & flore régionaux		Commune, associations locales, bureau d'études		
GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL	Valorisation du patrimoine culturel	Communiquer sur l'histoire du site	CC06	Présenter le patrimoine culturel du site dans le journal local et les réseaux	Commune, association militaire
			PA03	Assurer au moins une visite annuelle du site pour la sensibilisation au patrimoine culturel local lors d'évènements spéciaux (Fête du patrimoine, ...)	Association militaire, Patrimoine gauriacais
		Restaurer le bâti endommagé (sécurisation, végétation trop envahissante, ...)	CI08	Sécuriser le bâti endommagé du site	Association militaire,
			SP03	Vérifier à intervalle régulier la sécurité du bâti	Patrimoine gauriacais

Définition des actions (ph. 3) : Coordination acteurs

- OLT1/OO1 Organisation coordination (Maintien concertation) :
 - MS01 : Concertation annuelle entre acteurs
 - MS02 : Lien régulier Commune-Département pour la gestion du site
- OLT1/OO2 Organisation coordination (Suivre le plan de gestion) :
 - MS03 : Bilan annuel de la gestion auprès des acteurs
 - CC01 : Transmission du bilan annuelle auprès du public
 - EI01 : Etablir le bilan de fin du plan de gestion
 - EI02 : Elaborer ou révision le plan de gestion (dont bilan intermédiaire)
- OLT2/OO3 Gestion fréquentation/usages (Adapter parcours/pratiques) :
 - CI01 : Adapter les parcours/pratiques en période sensible
 - SP01 : Assurer une veille sur les sentiers « sauvages » et les fermer
 - IP01 : Entretien spécifique adapté des sentiers et de leurs abords
 - EI03 : Révision de l'arrêté municipal
- OLT2/OO4 Gestion fréquentation/usages (Gérer accessibilité handicap) :
 - CI02 : Installer une signalétique pour les personnes à mobilité réduite
 - CC02 : Communiquer auprès du public sur CI02
- OLT2/OO5 Gestion fréquentation/usages (Coordonner usages) :
 - MS04 : Concertation entre acteurs locaux avant tout évènement

Définition des actions (ph. 3) : Coordination acteurs

- **OLT3/OO6 Amélioration sensibilités des usagers (Transmettre sur la richesse écologique) :**
 - PA01 : Réaliser des visites « nature » lors d'évènements spéciaux
 - CC03 : Présenter au moins une espèce phare du site régulièrement auprès du public
 - CI03 : Mettre en place et assurer la pérennité de panneaux de sensibilisation
 - EI03 : Révision de l'arrêté municipal
- **OLT3/OO7 Amélioration sensibilités des usagers (Transmettre sur les EEE) :**
 - PA02 : Sensibiliser aux EEE lors des sorties nature
 - CC04 : Sensibiliser aux EEE via le journal local et les réseaux
 - CI03 : Mettre en place et assurer la pérennité de panneaux de sensibilisation
- **OLT3/OO8 Amélioration sensibilités des usagers (Encadrer les activités) :**
 - CC05 : Mieux informer le public sur la pratique raisonnée, adaptée du VTT
 - CI04 : Limiter l'accès au site (chicane piéton et barrière basse)
 - EI03 : Révision de l'arrêté municipal
- **OLT3/OO9 Amélioration sensibilités des usagers (Informer sur les risques du site) :**
 - CI03 : Mettre en place et assurer la pérennité de panneaux de sensibilisation
 - EI03 : Révision de l'arrêté municipal
 - EI04 : Identifier et cartographier les zones dangereuses du site
 - CI05 : Limiter l'accès aux carrières du site

Définition des actions (ph. 3) : Coordination acteurs

- OLT4/OO10 Préservation et amélioration de la richesse écologique (Favoriser le développement et la venue d'espèces remarquables) :
 - IP02 : Rouvrir 0,5-1 ha de pelouses-ourlets calcicoles totalement embroussaillées
 - IP03 : Assurer un entretien régulier des pelouses-ourlets
 - IP04 : Assurer une fauche adaptée pour les secteurs prairiaux du site
 - IP05 : Mettre en place des aménagements favorables pour l'herpétofaune
 - IP06 : Non intervention dans les zones boisées
 - EI05 : Recherche et réflexion sur l'opportunité de mise en place d'un pâturage sur le site
 - CI06 : Assurer les mises en défens des zones à mettre en « quiétude »
 - CI07 : Adapter certaines entrées de carrières pour les chauves-souris (3)
- OLT4/OO11 Préservation et amélioration de la richesse écologique (Lutter contre les EEE) :
 - IP07 : Assurer des campagnes d'arrachage/coupe d'EEE dans les zones de travaux
 - CS01 : Assurer une veille sur le développement d'EEE sur le site
- OLT4/OO12 Préservation et amélioration de la richesse écologique (Gérer les dépôts sauvages) :
 - SP02 : Assurer le passage sur le site pour la collecte des déchets
 - EI03 : Révision de l'arrêté municipal
 - CI03 : Mettre en place et assurer la pérennité de panneaux de sensibilisation

Définition des actions (ph. 3) : Coordination acteurs

- OLT4/OO13 Préservation et amélioration de la richesse écologique (suivis écologiques) :
 - CS02 : Mettre en place une veille floristique du site
 - CS03 : Mettre en place une veille faunistique du site
 - CS04 : Mettre à jour la cartographie globale des végétations du site
 - CS05 : Assurer la transmission des données aux observatoires régionaux
- OLT5/OO14 Valorisation du patrimoine culturel (Communiquer sur l'histoire du site) :
 - CC06 : Présenter le patrimoine culturel du site via le journal et les réseaux
 - PA03 : Assurer au moins une visite annuelle du site pour la sensibilisation au patrimoine culturel
- OLT5/OO15 Valorisation du patrimoine culturel (Restaurer le bâti endommagé) :
 - CI08 : Sécuriser le bâti endommagé du site
 - SP03 : Vérifier à intervalle régulier la sécurité du bâti
- OLT6/OO16 Evaluation fréquentation/activités sur le sol (Impacts sur les sols) :
 - EI06 : Etudier l'impact de la fréquentation sur la pédologie locale
 - EI07 : Identifier et cartographier les secteurs pédologiques sensibles à la fréquentation
- OLT6/OO17 Evaluation fréquentation/activités sur le sol (Prévention/restauration des sols) :
 - CI09 : Adapter parcours et pratiques pour les secteurs pédologiques sensibles
 - CI10 : Mettre en défens les secteurs pédologiques les plus sensibles

Définition des actions (ph. 3) : description

- Chaque action fait l'objet d'une fiche descriptive (type ci-dessous) et, si possible, d'une cartographie associée :

Surveillance et Police (SP)

SP01	Assurer une veille sur les sentiers « sauvages » et les fermer	Priorité 1
Objectif à long terme :	Gestion de la fréquentation et des usages actuels	
Objectif opérationnel :	Adapter les parcours et les pratiques pour limiter la surfréquentation	
Entité écologique concernée :	Tout le site	
Espèces ciblées :	Potentiellement faune et flore patrimoniale	
Habitats concernés :	Potentiellement les pelouses calcicoles	
Superficies concernées :	Tout le site	
Description de l'opération, modalités d'intervention :		
Il arrive occasionnellement que des sentiers « sauvages », c'est-à-dire des chemins ou passages au sein du site hors des sentiers identifiés et habituels, soient réalisés par des passants sur le site. Ils sont généralement en continuité des chemins définis sur le site.		
Les acteurs de cette action sont multiples :		
<ul style="list-style-type: none"> • Soit la commune, en passant régulièrement sur le site ; • Soit les usagers du site, par transmission d'observation d'un nouveau sentier auprès de la commune le cas échéant. 		

Le but de cette action est double :

- Prévenir, par sensibilisation des usagers du site (via l'arrêté municipal, le journal et les réseaux, ...), des dégâts
- Guérir, en fermant complètement ces sentiers « sauvages », suite aux observations directes de la commune et des usagers du site concerné par la préservation de celui-ci.

Les attendus sont doubles aussi :

- Le moins de sentiers « sauvages » possibles créés, par sensibilisation des usagers ;

- une fermeture rapide, dès les premiers jours suivant l'information, des sentiers « sauvages » créés et identifiés (à l'aide de rubans équités, assistés ou non d'un panneau d'interdiction simplifié, la première fois ; par une clôture simple avec barbelés pour les fois suivantes si insuffisant).

La commune assurera un minimum d'un passage par mois à la belle saison (mai à septembre), un passage tous les deux mois les autres mois (octobre à avril), sauf en cas d'intervention plus conséquente à la belle saison où la répartition annuelle sera revue.

Indicateurs et suivis :

Indicateurs de réalisation :	Bilan annuel et comparaison interannuelle des passages sur site par rapport à la prévision
Métrique(s) :	Bilan annuel et comparaison interannuelle du nombre de sentiers « sauvages » créés et fermés
	Nombre de passages / an, nombre de sentiers « sauvages » créés et fermés / an, répartition/fréquence des passages sur l'année

Calendrier prévisionnel :

Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Temps alloué	8*0,5 (8 passages / an)	8*0,5 (8 passages / an)	8*0,5 (8 passages / an)	8*0,5 (8 passages / an)	8*0,5 (8 passages / an)	8*0,5 (8 passages / an)	8*0,5 (8 passages / an)	8*0,5 (8 passages / an)	8*0,5 (8 passages / an)	8*0,5 (8 passages / an)
Budget estimatif (€)	1 000	1 040	1 082	1 125	1 170	1 217	1 265	1 316	1 369	1 423

Opérateurs, partenaires techniques : Commune, usagers du site

Partenaires financiers : -

Définition des actions (ph. 3) : exemple IP02

- Exemple d'action principale à réaliser : Restauration pelouses calcicoles (IP02), à hauteur de 0,5 ha (scénario minimal) ou 1 ha (scénario ambitieux)

IP02	Rouvrir entre 0,5 et 1 ha de pelouses calcicoles totalement embroussaillés	Priorité 1
Objectif à long terme :	Préservation et amélioration de la richesse écologique	
Objectif opérationnel :	Favoriser le développement et la venue d'espèces remarquables	
Entité écologique concernée :	Pelouses-ourlets et fourrés calcicoles	
Espèces ciblées :	Flore des pelouses-ourlets	
Habitats concernés :	Pelouses-ourlets et fourrés calcicoles	
Superficies concernées :	Entre 0,5 et 1 ha	
Description de l'opération, modalités d'intervention :		

L'enjeu principal lié à la biodiversité correspond aux pelouses-calcicoles du site. Du fait de l'absence d'entretien, ces secteurs se sont peu à peu refermés, les fourrés calcicoles (à Viorne tin, Troène commun, Aubépine à un style, Cornouiller sanguin, Prunellier, ...) et les faisant se raréfier sur le site.

Les fourrés calcicoles présentent de bien moindres enjeux que les pelouses-ourlets calcicoles, quand ils s'associent à ces végétations herbacées sous forme de haies ou de fourrés disséminés, dans un paysage bocager renforcés (passereaux de bocage en particulier comme la Pie-grièche écorcheur).

Il s'agit ici de rouvrir des secteurs complètement embroussaillés aujourd'hui. Sur la base de l'étude de photogrammétrie, les secteurs ouverts du site autrefois, des zones de réouverture ont été identifiées, à proximité ou en continuité, et ont été affinées avec la topographie.

Un objectif différent est visé entre les deux scénarios :

- scénario ambitieux : réouverture de 1 ha envisagée sur 10 ans, en rouvrant environ 1 000 m² tous les 2 ans
- scénario minimal : réouverture de 5 000 m² envisagée sur 10 ans, en rouvrant 1 000 m² tous les 2 ans

Cette réouverture se fera par débroussaillage mécanique (accessibilité à étudier), à l'automne (septembre) le plus possible la végétation.

Après réouverture, un entretien régulier devra être mis en œuvre (soit par fauche régulière, soit par mise en place d'un pâturage intense mais court dans l'idéal, réflexion à mener via l'action EI06). Cette action est donc en relation, à l'avenir, avec l'entretien des secteurs rouverts (IP03).

Les attendus sont un accroissement de la superficie des pelouses-ourlets calcicoles sur le site (et par conséquent réduction des fourrés denses), avec des bandes arbustives ou des fourrés disséminés conservés pour renforcer leur utilité en faveur de l'avifaune en particulier.

Indicateurs et suivis :

Indicateurs de réalisation :	Superficie totale rouverte par rapport à l'attendu, nombre de jours réalisés pour la réouverture par rapport au temps alloué initialement, superficie totale des pelouses-ourlets sur le site, coûts adaptés
Métrique(s) :	Superficie (ha ou m ²), nombre de jours réalisés / an, coûts

Calendrier prévisionnel :

SCENARIO AMBITIEUX (1 000 m² tous les ans ; prestataire extérieur) :

Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Temps alloué	6j	6j	6j	6j	6j	6j	6j	6j	6j	6j
Budget estimatif (€)	4 800	4 992	5 192	5 399	5 615	5 840	6 074	6 316	6 569	6 832

SCENARIO MINIMAL (1 000 m² tous les deux ans ; prestataire extérieur) :

Calendrier prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Temps alloué	6j		6j		6j		6j		6j	
Budget estimatif (€)	4 800		5 192		5 615		6 074		6 569	

Opérateurs, partenaires techniques :	Commune, aide technique du Département et/ou prestataire extérieur
Partenaires financiers :	Département

Définition des actions (ph. 3) : exemple IP02

- Restoration pelouses calcicoles (IP02), à hauteur de 0,5 ha (scénario minimal) ou 1 ha (scénario ambitieux) => photographies aériennes anciennes et courbes de niveaux

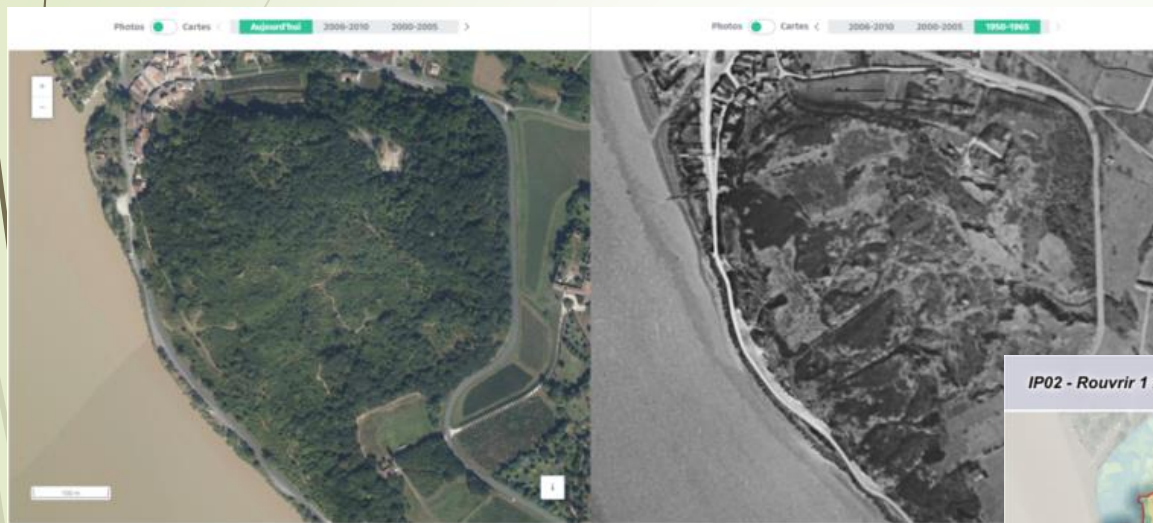
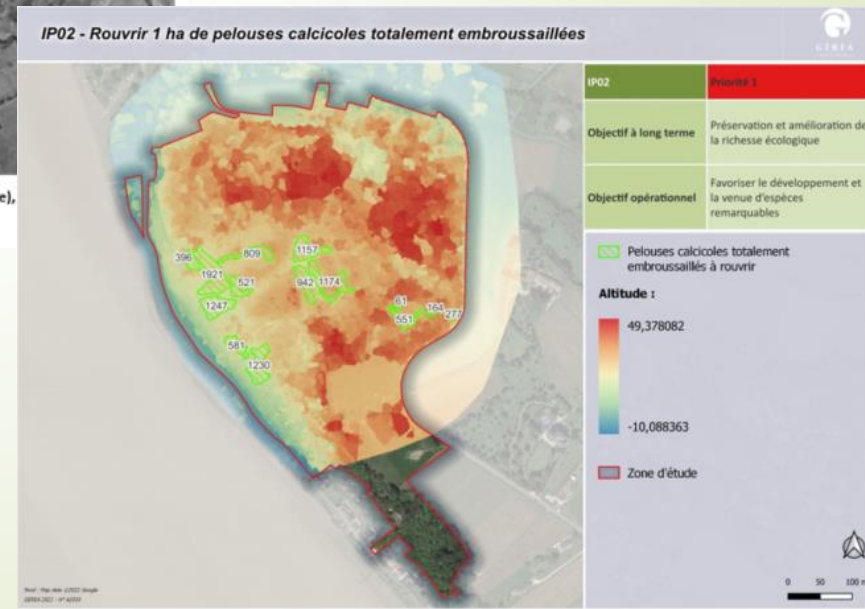


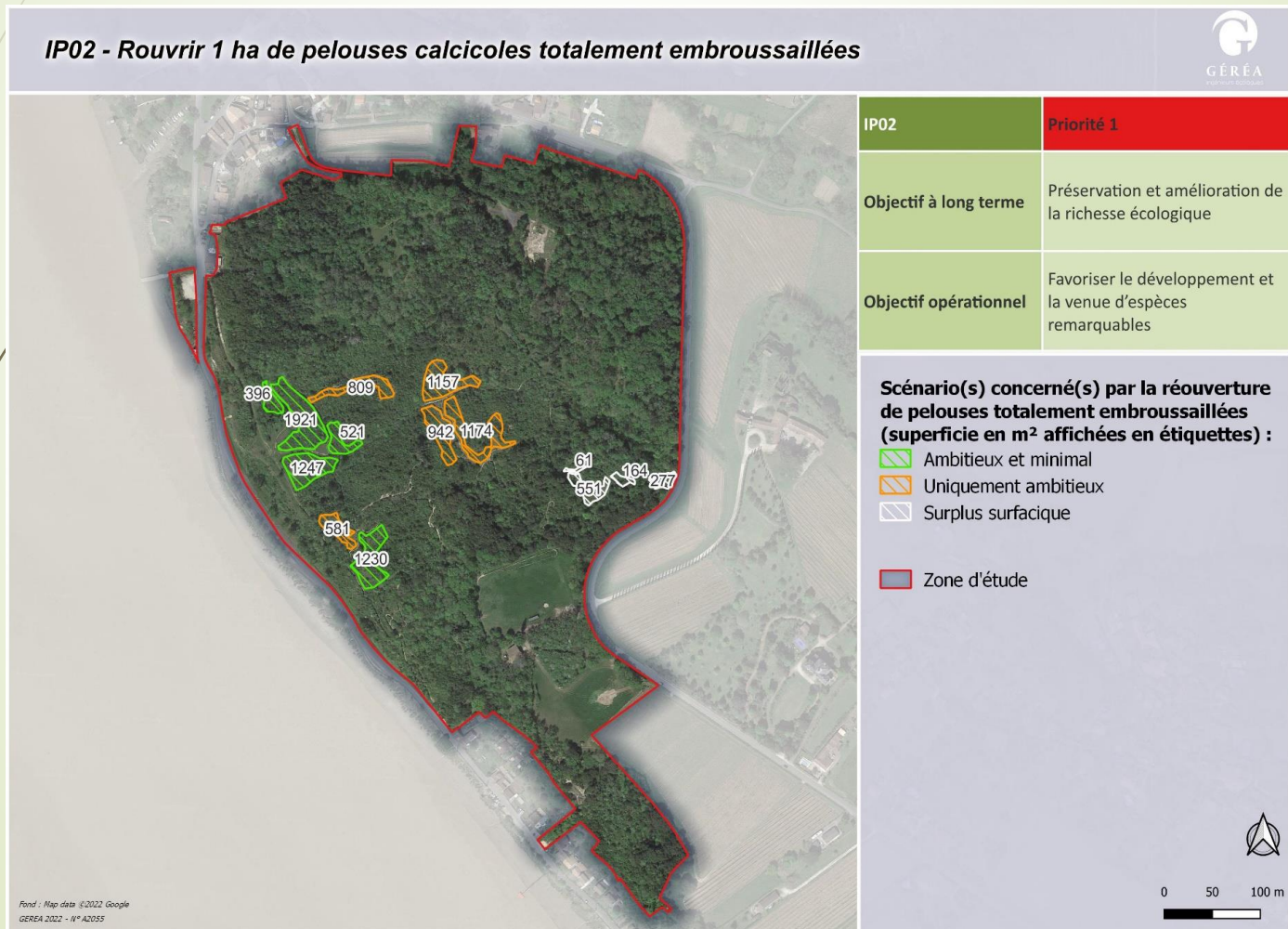
Illustration 4 : Aperçu aérien du site du Mugron à l'heure d'aujourd'hui (à gauche) et autrefois entre 1950 et 1965 (à droite), ayant permis de mettre en évidence les secteurs autrefois ouverts sur le site.



Carte 4 : Action IP02, rouvrir entre 0,5 et 1 ha de pelouses calcicoles totalement embroussaillées, secteurs affinés grâce à la topographie.

Définition des actions (ph. 3) : exemple IP02

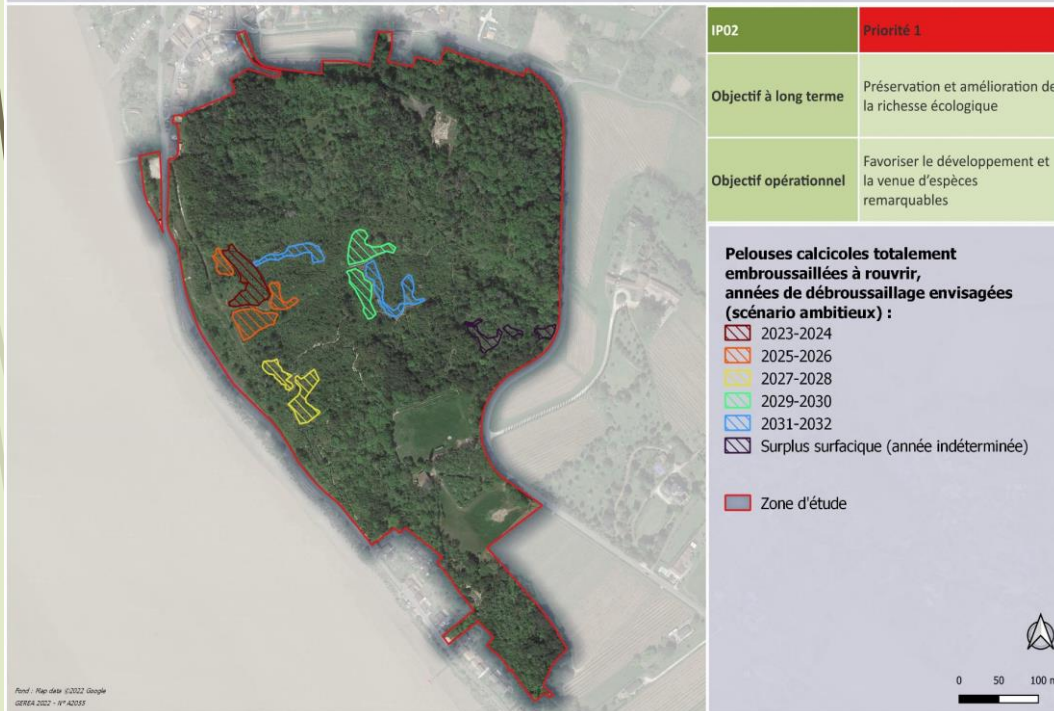
- Restoration pelouses calcicoles (IP02), à hauteur de 0,5 ha (scénario minimal) ou 1 ha (scénario ambitieux)



Définition des actions (ph. 3) : exemple IP02

- Restoration pelouses calcicoles (IP02), à hauteur de 0,5 ha (scénario minimal) ou 1 ha (scénario ambitieux)

IP02 - Rouvrir 1 ha de pelouses calcicoles totalement embroussaillées (scénario ambitieux)

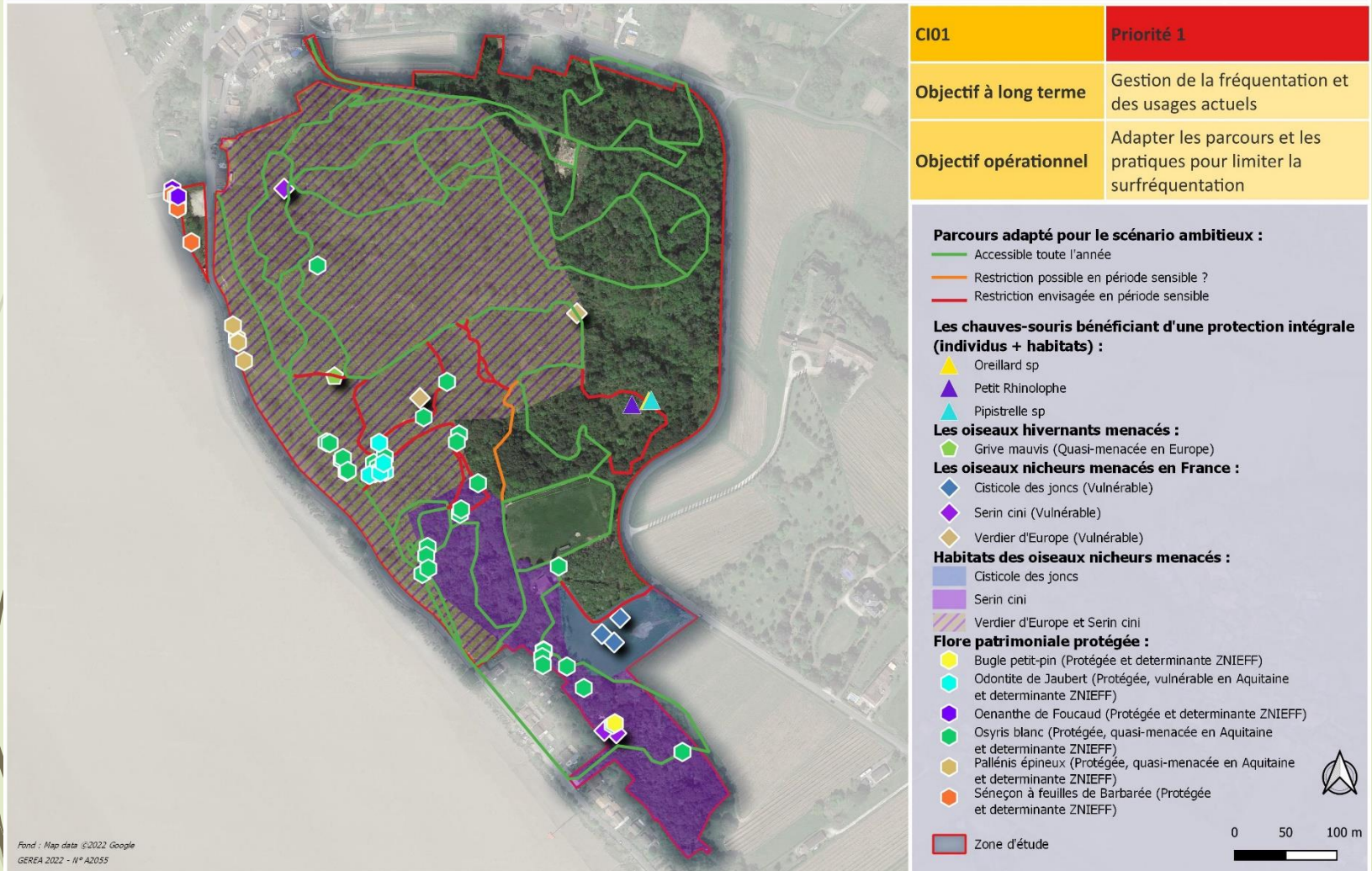


Rouvrir 1 ha de pelouses calcicoles totalement embroussaillées (scénario minimal)



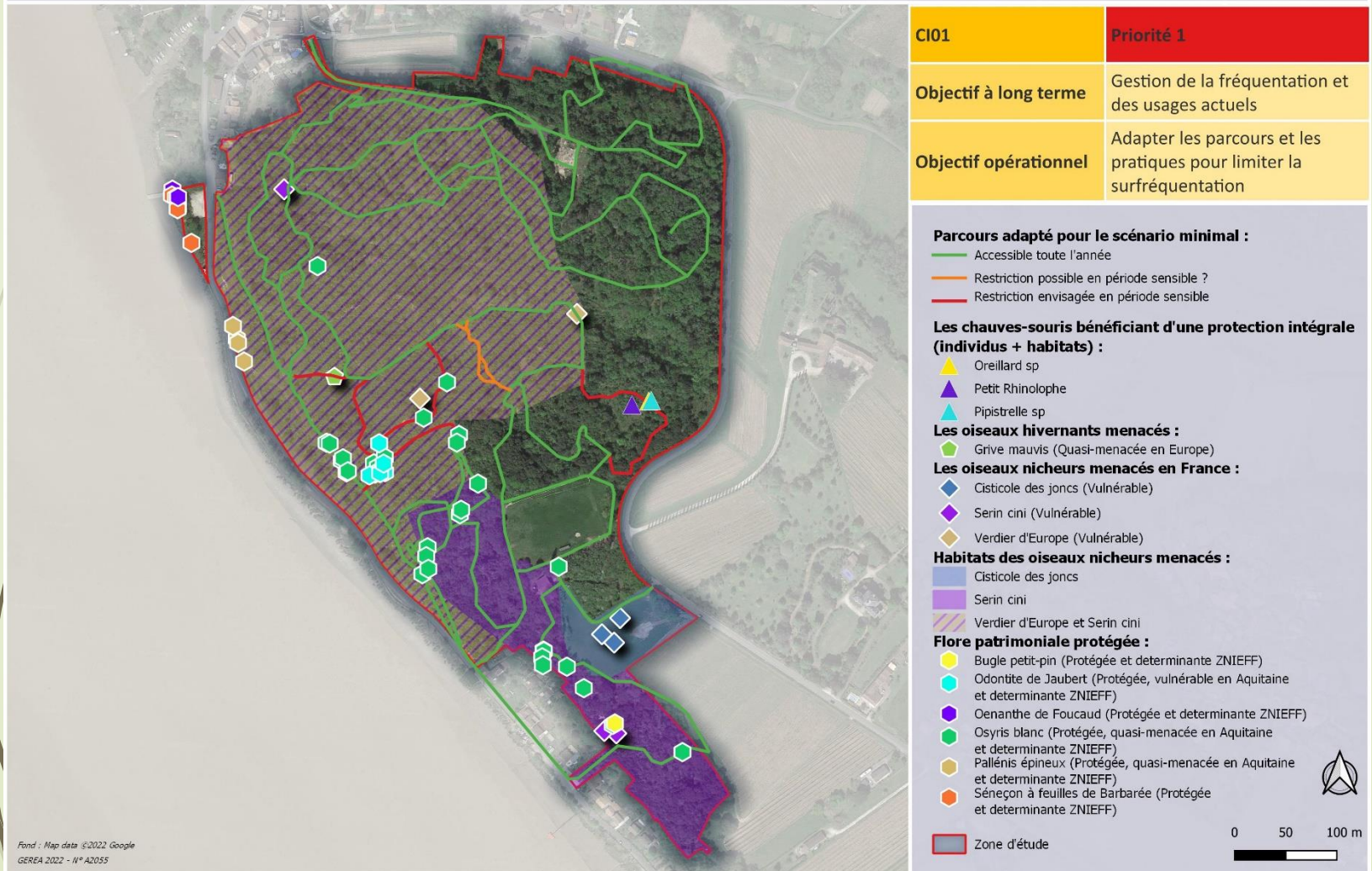
Définition des actions (ph. 3) : exemple CI01

CI01 - Adapter les parcours et pratiques en période sensible pour la biodiversité (début du printemps à mi-été) : scénario ambitieux avec principaux enjeux faune-flore



Définition des actions (ph. 3) : exemple CI01

CI01 - Adapter les parcours et pratiques en période sensible pour la biodiversité (début du printemps à mi-été) : scénario minimal avec principaux enjeux faune-flore



Programmation financière 2023-2032

► Scénario ambitieux :

	Année 1 : 2023		Année 2 : 2024		Année 3 : 2025		Année 4 : 2026		Année 5 : 2027		Année 6 : 2028		Année 7 : 2029		Année 8 : 2030		Année 9 : 2031		Année 10 : 2032		
Montant annuel moyen en € HT		20 925 €		31 662 €		16 358 €		21 121 €		21 321 €		23 450 €		25 465 €		32 339 €		17 621 €		53 624 €	
COÛT TOTAL DU PLAN DE GESTION 2023-2032 : 263 885 €																					

► Scénario minimal :

	Année 1 : 2023		Année 2 : 2024		Année 3 : 2025		Année 4 : 2026		Année 5 : 2027		Année 6 : 2028		Année 7 : 2029		Année 8 : 2030		Année 9 : 2031		Année 10 : 2032		
Montant annuel moyen en € HT		19 300 €		24 486 €		15 683 €		6 327 €		20 063 €		16 394 €		13 918 €		8 060 €		15 122 €		44 300 €	
COÛT TOTAL DU PLAN DE GESTION 2023-2032 : 183 653 €																					

Programmation financière : scénario ambitieux

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Type Action	Fiche Action	Actions	Priorité	Opérateur(s)	Année 1 : 2023		Année 2 : 2024		Année 3 : 2025		Année 4 : 2026		Année 5 : 2027		Année 6 : 2028		Année 7 : 2029		Année 8 : 2030		Année 9 : 2031		Année 10 : 2032			
							Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT
ORGANISATION DE LA COORDINATION DU SITE	Maintenir la concertation entre les acteurs	MS	MS01	Concertation annuelle entre les acteurs concernés pour une bonne conciliation entre la préservation du patrimoine local et les activités présentes sur le site	1	Commune, Département, associations locales, ...	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		MS	MS02	Assurer un lien régulier entre la Commune et le Département pour la gestion du site comme ENS local	1	Commune, Département	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Suivre le plan de gestion	MS	MS03	Bilan annuel de la gestion globale du site auprès des acteurs concernés	1	Commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		CC	CC01	Transcrire le bilan annuel de la vie du site dans le journal local et les réseaux	1	Commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		EI	EI01	Etablir le bilan de fin du plan de gestion	1	Commune, Département, prestataire extérieur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	6 760 €
		EI	EI02	Elaborer ou réviser le plan de gestion (dont bilan intermédiaire)	1	Commune, Département, prestataire extérieur	-	-	-	-	-	-	-	4	1 170 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	15 087 €
GESTION DE LA FREQUENTATION ET DES USAGES ACTUELS	Adapter les parcours et les pratiques pour limiter la surfréquentation	CI	CI01	Adapter les parcours et pratiques en période sensible pour la biodiversité (début du printemps à mi-été)	1	Commune	1,5	375 €	1,5	390 €	1,5	406 €	1,5	422 €	1,5	439 €	1,5	456 €	1,5	474 €	1,5	493 €	1,5	513 €	1,5	534 €	-	-
		SP	SP01	Assurer une veille sur les sentiers « sauvages » et les fermer	1	Commune	4	1 000 €	4	1 040 €	4	1 082 €	4	1 125 €	4	1 170 €	4	1 217 €	4	1 265 €	4	1 316 €	4	1 369 €	4	1 423 €	-	-
		IP	IP01	Entretien spécifique adapté des sentiers et de leurs abords	1	Commune	5	1 250 €	5	1 300 €	5	1 352 €	5	1 406 €	5	1 462 €	5	1 521 €	5	1 582 €	5	1 645 €	5	1 711 €	5	1 779 €	-	-
		EI	EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	1	Commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Gérer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur certains secteurs	CI	CI02	Installer une signalétique à destination des personnes à mobilité réduite	2	Commune, prestataire extérieur	0,25 + panneau	250 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		CC	CC02	Communiquer dans le journal local sur l'accès handicapé et aménagements associés	2	Commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Coordonner les usages existants de manière à organiser la pratique de certaines activités en période sensible	MS	MS04	Prévoir une concertation entre acteurs locaux concernés avant tout événement particulier (événement VTT, ...)	1	Commune, associations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	AMÉLIORATION DE LA SENSIBILITÉ DES USAGERS	Transmettre sur la richesse écologique	PA	PA01	Mettre en œuvre des visites « nature » lors d'événements spéciaux	1	Commune, Département, associations locales	2	500 €	2	520 €	2	541 €	2	562 €	2	585 €	2	608 €	2	633 €	2	658 €	2	684 €	2	712 €	-

Programmation financière : scénario ambitieux

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Type Action	Fiche Action	Actions	Priorité	Opérateur(s)	Année 1 : 2023		Année 2 : 2024		Année 3 : 2025		Année 4 : 2026		Année 5 : 2027		Année 6 : 2028		Année 7 : 2029		Année 8 : 2030		Année 9 : 2031		Année 10 : 2032			
							Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT
ÉVALUATION DE LA FRÉQUENTATION ET DES ACTIVITÉS SUR LE SOL	Étudier l'aspect pédologique pour estimer les impacts de la fréquentation et des activités	EI	EI06	Etudier l'impact de la fréquentation du site sur la pédologie locale	2	Commune, bureau d'études, association locale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	8 098 €	-	-	-	-	-	-	-	-
		EI	EI07	Identifier et cartographier les secteurs pédologiques sensibles à la fréquentation	2	Commune, bureau d'études, association locale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2 025 €	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mettre en place des actions de prévention et/ou de restauration des sols	CI	CI09	Adapter les parcours et pratiques pour les secteurs pédologiques sensibles le cas échéant	2	Commune, bureau d'études	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	6 316 €	-	-	-	-	-	-
		CI	CI10	Mettre en défens les secteurs pédologiques les plus sensibles le cas échéant	2	Commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	342 €	1	356 €	-	-
						Montant total en € HT	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Année 7		Année 8		Année 9		Année 10			
						Montant annuel moyen en € HT	20 925 €		31 662 €		16 358 €		21 121 €		21 321 €		23 450 €		25 465 €		32 339 €		17 621 €		53 624 €			
COÛT TOTAL DU PLAN DE GESTION 2023-2032 : 263 885 €																												

Programmation financière : scénario minimal

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Type Action	Fiche Action	Actions	Priorité	Opérateur[s]	Année 1 : 2023		Année 2 : 2024		Année 3 : 2025		Année 4 : 2026		Année 5 : 2027		Année 6 : 2028		Année 7 : 2029		Année 8 : 2030		Année 9 : 2031		Année 10 : 2032					
							Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT
									CI	CI03	Mettre en place et assurer la pérennité de panneaux de sensibilisation à chaque entrée du site ou aux endroits clés	1	Commune, prestataire extérieur	0,33 + panneaux	1 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		EI	EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	1	Commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Transmettre sur les espèces végétales envahissantes		PA	PA02	Sensibiliser aux espèces végétales envahissantes lors des sorties nature	2	Commune, Département, associations locales	0,5	125 €	0,5	130 €	0,5	135 €	0,5	141 €	0,5	146 €	0,5	152 €	0,5	158 €	0,5	164 €	0,5	171 €	0,5	178 €				
		CC	CC04	Sensibiliser aux espèces végétales envahissantes dans le journal local et les réseaux	2	Commune, associations locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Encadrer les activités		CC	CC05	Mieux informer le public sur la pratique raisonnée, adaptée du VTT	1	Commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
		CI	CI04	Limiter l'accès au site (chicane piéton et barrière basse)	1	Prestataire extérieur	-	-	Prestataire extérieur	6 000 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
		EI	EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	1	Commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Informier sur les risques du site et assurer la sécurité des usagers		CI	CI03	Mettre en place et assurer la pérennité de panneaux de sensibilisation à chaque entrée du site ou aux endroits clés	1	Commune, prestataire extérieur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
		EI	EI03	Révision de l'arrêté municipal (définition des activités et pratiques interdites)	1	Commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
		EI	EI04	Identifier et cartographier les zones dangereuses du site	1	Commune	3	750 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
		CI	CI05	Limiter l'accès aux carrières du site	1	Prestataire extérieur	Prestataire extérieur	4 000 €	-	-	Prestataire extérieur	4 326 €	-	-	Prestataire extérieur	4 679 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE	Favoriser le développement et la venue d'espèces remarquables	IP	IP02	Rouvrir entre 0,5 et 1 ha de pelouses calcicoles totalement embroussaillés	1	Commune, Département	6	4 800 €	-	-	6	5 192 €	-	-	6	5 615 €	-	-	6	6 074 €	-	-	6	6 569 €	-	-				
		IP	IP03	Assurer un entretien régulier des pelouses calcicoles existantes	1	Commune, Département	4	1 000 €	5	1 300 €	5	1 352 €	6	1 687 €	6	1 755 €	7	2 129 €	7	2 214 €	8	2 632 €	8	2 737 €	9	3 202 €				
		IP	IP04	Assurer une fauche adaptée pour les secteurs prairiaux du site	1	Commune	1	250 €	1	260 €	1	270 €	1	281 €	1	292 €	1	304 €	1	316 €	1	329 €	1	342 €	1	356 €				

Programmation financière : scénario minimal

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Type Action	Fiche Action	Actions	Priorité	Opérateur(s)	Année 1 : 2023		Année 2 : 2024		Année 3 : 2025		Année 4 : 2026		Année 5 : 2027		Année 6 : 2028		Année 7 : 2029		Année 8 : 2030		Année 9 : 2031		Année 10 : 2032	
							Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT	Unité travaux	Coûts € HT
Resutarer le bâti endommagé				journal local et les réseaux		Patrimoine gauriacais																				
		PA	PA03	Assurer au moins une visite annuelle du site pour la sensibilisation au patrimoine culturel local lors d'événements spéciaux (Fête du patrimoine, ...)	2	Association militaire, Patrimoine gauriacais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	CI	CI08	Sécuriser le bâti endommagé du site	1	Association militaire, Patrimoine gauriacais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	SP	SP03	Vérifier à intervalle régulier la sécurité du bâti	1	Association militaire, Patrimoine gauriacais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
						Montant total en € HT	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Année 7		Année 8		Année 9		Année 10	
						Montant annuel moyen en € HT		19 300 €		24 486 €		15 683 €		6 327 €		20 063 €		16 394 €		13 918 €		8 060 €		15 122 €		44 300 €

COÛT TOTAL DU PLAN DE GESTION 2023-2032 : 183 653 €

Prochaines échéances

37

- **Phase 3 : Plan de gestion**
 - **Ajustements de la phase 3 suite à COTECH de ce jour**
 - **COFIL de restitution / validation : Décembre 2022-Janvier 2023**
 - **Mise en œuvre : dès 2023**



COMMUNE DE GAURIAC

PLAN DE GESTION DU SITE DU MUGRON

MERCI DE VOTRE ATTENTION

COMITE TECHNIQUE PHASE III :

Elaboration du programme de gestion 2023-2032

Mercredi 23 novembre 2022

